

Information réglementée

Le 23 décembre 2015
Sous embargo jusqu'à 17h40

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DIVIDENDE OPTIONNEL**

Le gérant statutaire invite les actionnaires d'Ascencio SCA à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société avenue Jean Mermoz 1 bte 4 à 6041 Gosselies, le vendredi 29 janvier 2016 à 14 heures 30.

L'ensemble des documents relatifs à cette assemblée sont mis à disposition sur le site internet de la société¹ :

- La convocation
- L'ordre du jour
- Les modalités de participation
- Une annonce de participation
- Une procuration
- Le rapport annuel 2014/2015

Comme annoncé précédemment, le gérant statutaire proposera à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende brut de 3,05 euros (2,2265 euros net)² par coupon n°12 au titre de l'exercice 2014/2015.

Le gérant statutaire souhaite dans ce cadre offrir aux actionnaires, par voie d'un dividende optionnel, la possibilité d'apporter leur créance de dividende net en échange de nouvelles actions (outre l'option de recevoir le dividende en espèces ou l'option d'opter pour une combinaison des deux options précédentes).

Le rapport d'échange, le prix d'émission des nouvelles actions qui peut, le cas échéant, présenter une décote par rapport au cours de bourse, et les modalités pratiques du dividende optionnel seront communiqués aux termes d'un memorandum d'information qui sera disponible sur le site internet de la société dès le 25 janvier 2016 après bourse.

¹ <http://www.ascencio.be/fr/relations-investisseurs/assemblees>

² Sur base d'un précompte mobilier de 27%

Le dividende optionnel offre la possibilité à Ascencio de conserver une partie du cashflow généré au cours de l'exercice et de l'investir dans sa croissance. De leur côté, les actionnaires peuvent ainsi accroître leur participation dans Ascencio de manière avantageuse.

Tenant compte de cette période de choix et du déplacement de la date de paiement du dividende qui en résultera, le calendrier financier est adapté comme suit :

Assemblée générale ordinaire	29 janvier 2016 à 14 heures 30
Date de détachement du coupon n° 12 (ex date)	3 février 2016
Date d'arrêté (record date)	4 février 2016
Période pour le choix entre paiement en espèces ou en actions ordinaires nouvelles	Du 5 au 19 février 2016 inclus (16.00 CET)
Date de paiement en numéraire et/ou de la livraison des nouvelles actions	À partir du 26 février 2016 Au lieu du 5 février 2016
Cotation des nouvelles actions sur Euronext Brussels	26 février 2016

Pour tout renseignement complémentaire :

Marc Brisack³
Directeur Général
Tél : 071/91.95.00
marc.brisack@ascencio.be

Stéphanie Vanden Broecke
Directeur Juridique
Tél : 071/91.95.00
stephanie.vandenbroecke@ascencio.be

Michèle Delvaux
Directeur financier
Tél : 071/91.95.00
michele.delvaux@ascencio.be

³ Gérant de la SPRL Somabri